

Communauté Urbaine de Bordeaux
Pôle Opérationnel
Direction Opérationnelle Voirie Circulation et Proximité

FLOIRAC - Rénovation urbaine du quartier Libération
Aménagement des espaces publics

Marché n°08334U

Titulaires du marché :	- Société CETAB - Sarl BOURIETTE et VACONSIN
------------------------	---

Avenant n°1

Marché passé en groupement de commandes entre les soussignés :

- Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la **Communauté Urbaine de Bordeaux**, autorisé aux fins du présent acte par délibération n°2006/0438 du conseil de Communauté du 23 juin 2006 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle - 33076 BORDEAUX,

- Madame Conchita LACUEY, Maire de la **commune de Floirac**, autorisée aux fins du présent acte par délibération n°033-2133 01674-20080623-080523-05-DE du conseil municipal du 24 juin 2008 et faisant élection de domicile à Hôtel de ville, 6 avenue Pasteur - 33270 FLOIRAC,

d'une part,

et

- Premier co-traitant : Monsieur Jean Marc MIRANDA, Président, agissant pour le compte de la société **CETAB**, 4/6 rue Poyenne - 33300 BORDEAUX,

- Deuxième co-traitant : Monsieur Christophe BOURIETTE ou Madame Marion VACONSIN, agissant pour le compte de la société **BOURIETTE et VACONSIN**, 29 rue Robert Caumont - Bâtiment T - 33300 BORDEAUX.

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé que :

Par marché n°08334U, en date du 23 octobre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la commune de FLOIRAC ont confié au groupement de maîtres d'œuvre CETAB (mandataire du groupement) et BOURIETTE et VACONSIN les prestations de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces publics liés à la rénovation urbaine du quartier Libération à FLOIRAC.

Le montant total initial du marché est de 207 657,60 €HT (168 921,60 €HT pour la CUB et 38 736,00 €HT pour la commune). Ce montant constitue le forfait provisoire de rémunération des prestations intellectuelles, basé sur les estimations prévisionnelles provisoires des travaux fixées par les pouvoirs adjudicateurs.

Il est ensuite convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

OBJET DE L'AVENANT

En application des articles 4 et 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le présent avenant a pour objet de fixer les coûts prévisionnels des travaux ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles, à l'issue des études d'Avant Projet Définitif.

ARTICLE 2

COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX ET FORFAITS DEFINITIFS DE REMUNERATION

2.1 Coûts prévisionnels des travaux

A l'issue des études d'Avant Projet, les coûts prévisionnels des travaux de chaque opération restent identiques aux estimations prévisionnelles provisoires des travaux fixées par les pouvoirs adjudicateurs dans le marché initial.

2.2 Forfaits définitifs de rémunération

Les coûts prévisionnels des travaux, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles pour l'aménagement sont fixés comme indiqués dans le tableau ci-après :

		MONTANTS EN €HT					
OPERATIONS	Pouvoir Adj.	Estimations prévisionnelles provisoires tx	Forfaits provisoires de rémunération	Coûts prévisionnels des travaux (stade AVP)	Forfaits avec le taux de rémunération	Complément de rémunération (Montant de l'avenant)	Forfaits définitifs de rémunération
		Taux de rémunération : 4,80%		Taux de rémunération : 4,80%			
Jonction Chemin de Serr V4.2	CUB : Ville :	43 100,00 3 000,00	2 068,80 144,00	43 100,00 3 000,00	2 068,80 144,00	0,00 0,00	2 068,80 144,00
Rue Simone de Beauvoir V5	CUB : Ville :	706 000,00 48 000,00	33 888,00 2 304,00	706 000,00 48 000,00	33 888,00 2 304,00	0,00 1 000,00	33 888,00 3 304,00
Rue Coluche V6	CUB : Ville :	625 000,00 150 000,00	30 000,00 7 200,00	625 000,00 150 000,00	30 000,00 7 200,00	6 000,00 500,00	36 000,00 7 700,00
Carrefour Curie Richelieu V8	CUB : Ville :	356 000,00 86 000,00	17 088,00 4 128,00	356 000,00 86 000,00	17 088,00 4 128,00	1 500,00 0,00	18 588,00 4 128,00
Rue Olympe de Gouge P3	CUB : Ville :	333 200,00 45 000,00	15 993,60 2 160,00	333 200,00 45 000,00	15 993,60 2 160,00	0,00 2 000,00	15 993,60 4 160,00
Allée piétons 2 Roues P4	CUB : Ville :	293 600,00 80 000,00	14 092,80 3 840,00	293 600,00 80 000,00	14 092,80 3 840,00	0,00 0,00	14 092,80 3 840,00
Allée piétons 2 Roues P5	CUB : Ville :	206 100,00 62 000,00	9 892,80 2 976,00	206 100,00 62 000,00	9 892,80 2 976,00	0,00 0,00	9 892,80 2 976,00
Allée piétons 2 Roues P6	CUB : Ville :	139 900,00 54 000,00	6 715,00 2 592,00	139 900,00 54 000,00	6 715,20 2 592,00	0,00 0,00	6 715,20 2 592,00
Piste cyclable Richelieu P7	CUB : Ville :	56 000,00 86 000,00	2 688,00 4 128,00	56 000,00 86 000,00	2 688,00 4 128,00	0,00 0,00	2 688,00 4 128,00
Stationnement Libération S1	CUB : Ville :	125 500,00 21 000,00	6 024,00 1 008,00	125 500,00 21 000,00	6 024,00 1 008,00	0,00 0,00	6 024,00 1 008,00
Stationnement central S2	CUB : Ville :	328 800,00 120 000,00	15 782,40 5 760,00	328 800,00 120 000,00	15 782,40 5 760,00	3 000,00 0,00	18 782,40 5 760,00
Stationnement Curie S3	CUB : Ville :	95 300,00 14 000,00	4 574,40 672,00	95 300,00 14 000,00	4 574,40 672,00	0,00 0,00	4 574,40 672,00
Rue de la Gravette E10	CUB : Ville :	210 000,00 38 000,00	4 350,00 4 140,00	210 000,00 38 000,00	10 113,60 1 824,00	0,00 0,00	10 113,60 1 824,00
TOTAL	CUB : Ville :	3 519 200,00 807 000,00	168 921,60 38 736,00	3 519 200,00 807 000,00	168 921,60 38 736,00	10 500,00 3 500,00	179 421,60 42 236,00
TOTAL GLOBAL		4 326 200,00	207 657,60	4 326 200,00	207 657,60	14 000,00	221 657,60

L'annexe 1 à l'avenant détaille la détermination des forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles.

L'annexe 2 à l'avenant fournit une répartition entre les deux co-traitants des forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles.

Les augmentations des forfaits définitifs de rémunérations des prestations intellectuelles résultent des éléments suivants :

- Rue Simone de Beauvoir (V5) :

Le programme est modifié afin d'intégrer l'aménagement paysager de l'espace situé à l'intersection de la rue Simone de Beauvoir et de la voie nouvelle créée par Aquitanis entre la rue Simone de Beauvoir et la rue Paul Gros. Un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 1 000 euros est prévu suite à cette modification de programme.

- Rue Coluche (V6) :

Afin de répondre aux besoins du nouveau collège, une première phase de la rue Coluche doit être réalisée indépendamment des autres opérations d'aménagement des espaces publics. La réalisation d'un appel d'offres spécifique est donc nécessaire pour l'attribution des marchés de travaux de cette opération. De ce fait, un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 2 000 euros est prévu pour l'élément de mission Assistance au Contrat des Travaux. De plus, il est prévu une mission complémentaire pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux de cette première phase pour un montant total de 4 500 euros hors taxes. Le contenu de cette mission est conforme au point 7 de l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission d'œuvre. Toutes les prestations ayant une incidence sur les travaux de cette première phase doivent être intégrées dans cette mission, en particulier les travaux de compétence de la Communauté Urbaine, de la Ville, des gestionnaires des réseaux, du Conseil Général, des bailleurs sociaux.

- Carrefour de la rue Curie et de la rue Richelieu (V8) :

La récente modification de la carte des transports en commun TBC prévoit la circulation d'une ligne de bus de type Liane au niveau de cette opération. Un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 1 500 euros hors taxes est prévu afin de modifier les études de cette opération suite à cette modification de programme.

- Rue Olympe de Gouge (P3) :

Le programme est modifié afin d'intégrer l'aménagement paysager du parvis de l'école primaire au niveau de la rue Olympe de Gouge. Un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 2 000 euros hors taxes est prévu suite à cette modification de programme.

- Parc de stationnement en cœur d'îlot S2 :

Dans ce secteur, des études détaillées ont été réalisées pour l'aménagement des équipements publics (école primaire, centre culturel) et des espaces publics en liaison avec les opérations de démolition et reconstruction de logements. A l'issue de ces études, il est nécessaire de refaire l'étude préliminaire d'aménagement du parc de stationnement en cœur d'îlot afin qu'elle réponde au programme d'aménagement du secteur. Pour cela, un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 3 000 euros hors taxes est prévu suite à cette modification de programme.

ARTICLE 3

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Compte tenu des incidences financières de l'avenant, le montant du marché est modifié comme suit :

OPERATIONS	Pouvoir Adj.	Forfaits provisoires de rémunération €HT	Montant de l'avenant €HT	Forfaits définitifs de rémunération €HT	T.V.A 19,6%	Forfaits définitifs de rémunération €TTC
Jonction Chemin de Serr V4.2	CUB : Ville :	2 068,80 144,00	0,00 0,00	2 068,80 144,00	405,48 28,22	2 474,28 172,22
Rue Simone de Beauvoir V5	CUB : Ville :	33 888,00 2 304,00	0,00 1 000,00	33 888,00 3 304,00	6 642,05 647,58	40 530,05 3 951,58
Rue Coluche V6	CUB : Ville :	30 000,00 7 200,00	6 000,00 500,00	36 000,00 7 700,00	7 056,00 1 509,20	43 056,00 9 209,20
Carrefour Curie Richelieu V8	CUB : Ville :	17 088,00 4 128,00	1 500,00 0,00	18 588,00 4 128,00	3 643,25 809,09	22 231,25 4 937,09
Rue Olympe de Gouge P3	CUB : Ville :	15 993,60 2 160,00	0,00 2 000,00	15 993,60 4 160,00	3 134,75 815,36	19 128,35 4 975,36
Allée piétons 2 Roues P4	CUB : Ville :	14 092,80 3 840,00	0,00 0,00	14 092,80 3 840,00	2 762,19 752,64	16 854,99 4 592,64
Allée piétons 2 Roues P5	CUB : Ville :	9 892,80 2 976,00	0,00 0,00	9 892,80 2 976,00	1 938,99 583,30	11 831,79 3 559,30
Allée piétons 2 Roues P6	CUB : Ville :	6 715,00 2 592,00	0,00 0,00	6 715,20 2 592,00	1 316,18 508,03	8 031,88 3 100,03
Piste cyclable Richelieu P7	CUB : Ville :	2 688,00 4 128,00	0,00 0,00	2 688,00 4 128,00	526,85 809,09	3 214,85 4 937,09
Stationnement Libération S1	CUB : Ville :	6 024,00 1 008,00	0,00 0,00	6 024,00 1 008,00	1 180,70 197,57	7 204,70 1 205,57
Stationnement central S2	CUB : Ville :	15 782,40 5 760,00	3 000,00 0,00	18 782,40 5 760,00	3 681,35 1 128,96	22 463,75 6 888,96
Stationnement Curie S3	CUB : Ville :	4 574,40 672,00	0,00 0,00	4 574,40 672,00	896,58 131,71	5 470,98 803,71
Rue de la Gravette E10	CUB : Ville :	4 350,00 4 140,00	0,00 0,00	10 113,60 1 824,00	1 982,27 357,50	12 095,87 2 181,50
TOTAL	CUB : Ville :	168 921,60 38 736,00	10 500,00 3 500,00	179 421,60 42 236,00	35 166,63 8 278,26	214 588,23 50 514,26
TOTAL GLOBAL		207 657,60	14 000,00	221 657,60	43 444,89	265 102,49

Soit : Deux cent soixante-cinq mille cent deux euros et quarante-neuf centimes Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 4

AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait en un seul original.

Signatures des contractants :

Le premier co-traitant :
CETAB
(mandataire du groupement)

A, le

Signature

Le deuxième co-traitant :
BOURIETTE et VACONSIN

A, le

Signature

Signatures des pouvoirs adjudicateurs :

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Pour la commune de Floirac

Fait à Bordeaux, le

Fait à Floirac, le

Signature

Signature

FLOIRAC - Rénovation urbaine du quartier Libération

Aménagement des espaces publics

Marché de maîtrise d'œuvre n°08334U

Titulaires du marché :	- Société CETAB - Sarl BOURIETTE et VACONSIN
------------------------	---

Avenant n°1

AVIS PREALABLE DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

(En application de l'article 8 de la loi 1995-127 du 8 février 1995,
modifiée par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996)

La rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, signée le 26 juin 2006.

La Communauté Urbaine doit intervenir sur l'aménagement des espaces publics, en concordance avec la commune pour les espaces verts, l'éclairage public et le mobilier urbain. Dans un objectif de cohérence et de coordination, le Conseil de Communauté a décidé, par délibération n°2006/0357 du 19 mai 2006, la constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Floirac afin de permettre des désignations communes des titulaires du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération 2008/0214 en date du 25 avril 2008, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement CETAB / BOURIETTE et VACONSIN pour un montant d'honoraires de 207 657,60 € HT (CUB : 168 921,60 € HT - Ville de Floirac : 38 736,00 € HT). Ce montant constitue un forfait provisoire de rémunération des prestations intellectuelles établi sur la base des estimations prévisionnelles provisoires des travaux définies par les pouvoirs adjudicateurs.

Ce marché confie aux titulaires les prestations de maîtrise d'œuvre (phases études et travaux) pour l'aménagement de plusieurs rues, distinctes les unes des autres.

I) OBJET DE L'AVENANT

En application des articles 4 et 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, l'avenant a pour objet de fixer les coûts prévisionnels des travaux, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles à l'issue des études d'Avant Projet.

II) DETERMINATION DES COUTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX ET DES FORFAITS DEFINITIFS DE REMUNERATION

2.1 Coûts prévisionnels des travaux

A l'issue des études d'Avant Projet, les coûts prévisionnels des travaux de chaque opération restent identiques aux estimations prévisionnelles provisoires des travaux fixées par les pouvoirs adjudicateurs dans le marché initial.

2.2 Forfaits définitifs de rémunération

Les coûts prévisionnels des travaux restent identiques aux estimations prévisionnelles provisoires. De ce fait, il est prévu de conserver le même taux de rémunération des prestations intellectuelles de 4,80 % prévu dans le marché initial.

Par ailleurs, des compléments de rémunération des prestations intellectuelles sont nécessaires du fait des modifications de programme suivantes qui nécessitent des compléments ou des reprises d'études :

- Rue Simone de Beauvoir (V5) :

Le programme est modifié afin d'intégrer l'aménagement paysager de l'espace situé à l'intersection de la rue Simone de Beauvoir et de la voie nouvelle créé par Aquitanis entre la rue Simone de Beauvoir et la rue Paul Gros. Un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 1 000 euros est donc prévu.

- Rue Coluche (V6) :

Afin de répondre aux besoins du nouveau collège, une première phase de la rue Coluche doit être réalisée indépendamment des autres opérations d'aménagement des espaces publics. La réalisation d'un appel d'offres spécifique est donc nécessaire pour l'attribution des marchés de travaux de cette opération. De ce fait, un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 2 000 euros est prévu pour l'élément de mission Assistance au Contrat des Travaux. De plus, il est prévu une mission complémentaire pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux de cette première phase pour un montant total de 4 500 euros hors taxes.

- Carrefour de la rue Curie et de la rue Richelieu (V8) :

La récente modification de la carte des transports en commun TBC prévoit la circulation d'une ligne de bus de type Liane au niveau de cette opération. Un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 1 500 euros hors taxes est prévu afin de modifier les études de cette opération pour les adapter à la circulation de cette nouvelle ligne de bus.

- Rue Olympe de Gouge (P3) :

Le programme est modifié afin d'intégrer l'aménagement paysager du parvis de l'école primaire au niveau de la rue Olympe de Gouge. Un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 2 000 euros hors taxes est donc prévu.

- Parc de stationnement en cœur d'îlot S2 :

Dans ce secteur, des études détaillées ont été réalisées pour l'aménagement des équipements publics (école primaire, centre culturel) et des espaces publics en liaison avec les opérations de démolition et reconstruction de logements. A l'issue de ces études, il est nécessaire de refaire l'étude préliminaire d'aménagement du parc de stationnement en cœur d'îlot afin qu'elle réponde au programme d'aménagement du secteur. Pour cela, un complément de rémunération des prestations intellectuelles de 3 000 euros hors taxes est prévu.

Le tableau ci dessous détaille la détermination des forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles :

		MONTANTS EN €HT					
OPERATIONS	Pouvoir Adj.	Estimations prévisionnelles provisoires tx	Forfaits provisoires de rémunération	Coûts prévisionnels des travaux (stade AVP)	Forfaits avec le taux de rémunération	Complément de rémunération (Montant de l'avenant)	Forfaits définitifs de rémunération
		Taux de rémunération : 4,80%		Taux de rémunération : 4,80%			
Jonction Chemin de Serr V4.2	CUB : Ville :	43 100,00 3 000,00	2 068,80 144,00	43 100,00 3 000,00	2 068,80 144,00	0,00 0,00	2 068,80 144,00
Rue Simone de Beauvoir V5	CUB : Ville :	706 000,00 48 000,00	33 888,00 2 304,00	706 000,00 48 000,00	33 888,00 2 304,00	0,00 1 000,00	33 888,00 3 304,00
Rue Coluche V6	CUB : Ville :	625 000,00 150 000,00	30 000,00 7 200,00	625 000,00 150 000,00	30 000,00 7 200,00	6 000,00 500,00	36 000,00 7 700,00
Carrefour Curie Richelieu V8	CUB : Ville :	356 000,00 86 000,00	17 088,00 4 128,00	356 000,00 86 000,00	17 088,00 4 128,00	1 500,00 0,00	18 588,00 4 128,00
Rue Olympe de Gouge P3	CUB : Ville :	333 200,00 45 000,00	15 993,60 2 160,00	333 200,00 45 000,00	15 993,60 2 160,00	0,00 2 000,00	15 993,60 4 160,00
Allée piétons 2 Roues P4	CUB : Ville :	293 600,00 80 000,00	14 092,80 3 840,00	293 600,00 80 000,00	14 092,80 3 840,00	0,00 0,00	14 092,80 3 840,00
Allée piétons 2 Roues P5	CUB : Ville :	206 100,00 62 000,00	9 892,80 2 976,00	206 100,00 62 000,00	9 892,80 2 976,00	0,00 0,00	9 892,80 2 976,00
Allée piétons 2 Roues P6	CUB : Ville :	139 900,00 54 000,00	6 715,00 2 592,00	139 900,00 54 000,00	6 715,20 2 592,00	0,00 0,00	6 715,20 2 592,00
Piste cyclable Richelieu P7	CUB : Ville :	56 000,00 86 000,00	2 688,00 4 128,00	56 000,00 86 000,00	2 688,00 4 128,00	0,00 0,00	2 688,00 4 128,00
Stationnement Libération S1	CUB : Ville :	125 500,00 21 000,00	6 024,00 1 008,00	125 500,00 21 000,00	6 024,00 1 008,00	0,00 0,00	6 024,00 1 008,00
Stationnement central S2	CUB : Ville :	328 800,00 120 000,00	15 782,40 5 760,00	328 800,00 120 000,00	15 782,40 5 760,00	3 000,00 0,00	18 782,40 5 760,00
Stationnement Curie S3	CUB : Ville :	95 300,00 14 000,00	4 574,40 672,00	95 300,00 14 000,00	4 574,40 672,00	0,00 0,00	4 574,40 672,00
Rue de la Gravette E10	CUB : Ville :	210 000,00 38 000,00	4 350,00 4 140,00	210 000,00 38 000,00	10 113,60 1 824,00	0,00 0,00	10 113,60 1 824,00
TOTAL	CUB : Ville :	3 519 200,00 807 000,00	168 921,60 38 736,00	3 519 200,00 807 000,00	168 921,60 38 736,00	10 500,00 3 500,00	179 421,60 42 236,00
TOTAL GLOBAL		4 326 200,00	207 657,60	4 326 200,00	207 657,60	14 000,00	221 657,60

III) MONTANT GLOBAL DE L'AVENANT ET NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le montant global de l'avenant et le nouveau montant du marché sont fixés comme suit :

OPERATIONS	Pouvoir Adj.	Forfaits provisoires de rémunération €HT	Montant de l'avenant €HT	Forfaits définitifs de rémunération €HT	T.V.A 19,6%	Forfaits définitifs de rémunération €TTC
Jonction Chemin de Serr V4.2	CUB : Ville :	2 068,80 144,00	0,00 0,00	2 068,80 144,00	405,48 28,22	2 474,28 172,22
Rue Simone de Beauvoir V5	CUB : Ville :	33 888,00 2 304,00	0,00 1 000,00	33 888,00 3 304,00	6 642,05 647,58	40 530,05 3 951,58
Rue Coluche V6	CUB : Ville :	30 000,00 7 200,00	6 000,00 500,00	36 000,00 7 700,00	7 056,00 1 509,20	43 056,00 9 209,20
Carrefour Curie Richelieu V8	CUB : Ville :	17 088,00 4 128,00	1 500,00 0,00	18 588,00 4 128,00	3 643,25 809,09	22 231,25 4 937,09
Rue Olympe de Gouge P3	CUB : Ville :	15 993,60 2 160,00	0,00 2 000,00	15 993,60 4 160,00	3 134,75 815,36	19 128,35 4 975,36
Allée piétons 2 Roues P4	CUB : Ville :	14 092,80 3 840,00	0,00 0,00	14 092,80 3 840,00	2 762,19 752,64	16 854,99 4 592,64
Allée piétons 2 Roues P5	CUB : Ville :	9 892,80 2 976,00	0,00 0,00	9 892,80 2 976,00	1 938,99 583,30	11 831,79 3 559,30
Allée piétons 2 Roues P6	CUB : Ville :	6 715,00 2 592,00	0,00 0,00	6 715,20 2 592,00	1 316,18 508,03	8 031,88 3 100,03
Piste cyclable Richelieu P7	CUB : Ville :	2 688,00 4 128,00	0,00 0,00	2 688,00 4 128,00	526,85 809,09	3 214,85 4 937,09
Stationnement Libération S1	CUB : Ville :	6 024,00 1 008,00	0,00 0,00	6 024,00 1 008,00	1 180,70 197,57	7 204,70 1 205,57
Stationnement central S2	CUB : Ville :	15 782,40 5 760,00	3 000,00 0,00	18 782,40 5 760,00	3 681,35 1 128,96	22 463,75 6 888,96
Stationnement Curie S3	CUB : Ville :	4 574,40 672,00	0,00 0,00	4 574,40 672,00	896,58 131,71	5 470,98 803,71
Rue de la Gravette E10	CUB : Ville :	4 350,00 4 140,00	0,00 0,00	10 113,60 1 824,00	1 982,27 357,50	12 095,87 2 181,50
TOTAL	CUB : Ville :	168 921,60 38 736,00	10 500,00 3 500,00	179 421,60 42 236,00	35 166,63 8 278,26	214 588,23 50 514,26
TOTAL GLOBAL		207 657,60	14 000,00	221 657,60	43 444,89	265 102,49

Le montant initial du marché est de 207 657,60 €HT (CUB : 168 921,60 €HT - Ville de Floirac : 38 736,00 €HT). Le nouveau montant du marché est de 221 657,60 €HT (CUB : 179 421,60 €HT - Ville de Floirac : 42 236,00 €HT).

L'avenant représente donc une augmentation totale de 14 000,00 €HT, soit 6,74 % de la rémunération initiale dont 10 500 € HT pour la partie CUB, soit 6,22 % du marché correspondant. Il ne modifie pas de manière substantielle les engagements des parties et ne bouleverse pas l'économie générale du contrat.